

ARRETE ARS-PDL/DG/DST/2025/21

***relatif à la composition de la commission permanente
de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire***

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
PAYS DE LA LOIRE**

- VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU l'article L1432-4 du code de la santé publique relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU les articles D1432-28 à D1432-53 du code de la santé publique relatifs à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret du 15 février 2023 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté ARS-PDL/DG/DST/2025/13 du 19 août 2025 relatif à la composition de la commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté ARS-PDL/DG/DST/2025/20 du 12 décembre 2025 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire ;
- VU les décisions ou les propositions transmises par les organismes concernés ;

ARRETE

Article 1

La commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est composée ainsi qu'il suit :

Président de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, président de la commission permanente :

- **Dr Denis COLIN**, président du conseil territorial de santé de la Sarthe

Présidents et vice-présidents des commissions spécialisées :

(s'agissant des vice-présidents non désignés au sein des collèges)

- Titulaire : **Dr Jean-Baptiste CAILLARD**, président de la commission spécialisée de l'organisation des soins
Suppléant : **M. Thomas ROBIN**, vice-président de la commission spécialisée de l'organisation des soins
- Titulaire : président de la commission spécialisée de la prise en charge et de l'accompagnement médico-social, *pas de désignation*
Suppléant : **Mme Cyrille PASTRE**, vice-présidente de la commission spécialisée de la prise en charge et de l'accompagnement médico-social
- **Dr Marc SCHOENE**, président de la commission spécialisée de la prévention
- **Mme Marie-Christine LARIVE**, présidente de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers

Collège 1 : 2 représentants des collectivités territoriales

- Titulaire : **M. Emmanuel RIVERY**, maire du Loroux-Bottereau (44)
Suppléant : *Pas de désignation*
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : *Pas de désignation*
Suppléant : *Pas de désignation*
Suppléant : *Pas de désignation*

Collège 2 : 2 représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

- Titulaire : **M. Gérard ALLARD**, représentant de l'UFC Que Choisir
Suppléant : **M. Karim SAMJEE**, représentant de l'association française des diabétiques
Suppléant : **M. Pascal BOUCHERIE**, représentant de l'UNAFAM
- Titulaire : **M. René PAVAGEAU**, représentant de l'union nationale des syndicats autonomes au CDMCA 44
Suppléant : **M. Paul TEXIER**, représentant d'APF France Handicap
Suppléant : **Mme Elodie BASTIEN**, représentante de l'ADIMC 72 au CDCA 72

Collège 3 : 1 représentant des conseils territoriaux de santé

- Titulaire : **le président du conseil territorial de santé de Loire-Atlantique**
Suppléant : *Pas de désignation*
Suppléant : *Pas de désignation*

Collège 4 : 2 représentants des partenaires sociaux

a) Un représentant des organisations syndicales de salariés

- Titulaire : **M. Vincent MEVEL**, représentant CFDT
- Suppléant : **M. Benjamin DELRUE**, représentant CGT-FO
- Suppléant : **M. Gilles LATOURNERIE**, représentant CFTC

b) Un représentant des employeurs et des professions indépendantes

- Titulaire : **M. Luc ANDRE**, représentant CPME
- Suppléant : **M. Mathieu VERGER**, représentant MEDEF
- Suppléant : *Pas de désignation*

Collège 5 : 1 représentant des acteurs de la cohésion et de la protection sociales

- Titulaire : **Mme Evelynne GILLOT**, présidente de la CAF de la Mayenne
- Suppléant : **M. Johan JARDIN**, président de la CARSAT Pays de la Loire
- Suppléant : **M. Didier FAUCHARD**, représentant de la Mutualité française

Collège 6 : 1 représentant des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

- Titulaire : **M. Jean CESBRON**, vice-président de la commission spécialisée de prévention, président du service de santé au travail de la région nantaise (SSTRN)
- Suppléant : **M. Jean-Marc LAFFAY**, président SSTI 72
- Suppléant : **M. Jean-François HOGU**, représentant de France Nature Environnement Pays de la Loire

Collège 7 : 6 représentants des offreurs des services de santé

- Titulaire : **Mme Sandrine DELAGE**, directrice du CH Erdre et Loire
- Suppléant : **Mme Céline MONTIGNY-FRAPY**, Pôle hospitalier et gérontologique Nord Sarthe
- Suppléant : **Dr François GOUPIL**, président de la CME du CH du Mans
- Titulaire : **Mme Alexandra MOREAU**, directrice de l'Hospitalisation à domicile Vendée
- Suppléant : **M. Daniel BERNIER**, représentant la Fédération des Acteurs de la Solidarité Pays de la Loire
- Suppléant : **Dr Joël JENVRIN**, responsable médical Samu 44 – Smur de Nantes
- Titulaire : **M. Ludovic HUSSE**, représentant de NEXEM, directeur général de l'ADAPEI 72
- Suppléant : **M. Bernard MORICEAU**, représentant de la Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées, directeur EHPAD Saint-Joseph - Nantes
- Suppléant : **M. Olivier CLAUDON**, représentant de NEXEM, directeur général Adapei-Aria de Vendée

- Titulaire : **M. Jamel KASMI**, directeur général Fondation Cémavie - Nantes
Suppléant : **Dr Rachel BOCHER**, représentante de l'INPH
Suppléant : **Dr Gilles REIGNIER**, représentant l'ADOPS 44
- Titulaire : **Dr Anne-Marie LADEVEZE-CAYLA**, représentante de l'URPS médecins
Suppléant : **M. Patrick COUNY**, président de l'URPS masseurs-kinésithérapeutes
Suppléant : **M. David GUILLET**, président de l'URPS infirmiers
- Titulaire : **Dr Dominique BRACHET**, président de l'URPS chirurgiens-dentistes
Suppléant : **Dr Luc CARLIER**, président du conseil régional de l'ordre des médecins
Suppléant : **Dr Alain GUILLEMINOT**, président de l'URPS pharmaciens

Invités permanents ayant voix consultative :

Dr Denis LEGUAY, personnalité qualifiée, et co-pilote du groupe permanent santé mentale

M. Philippe HULIN, co-pilote du groupe permanent santé mentale

Dr Adrien ROUSSELLE, représentant le groupe permanent inégalités santé précarité, ou en cas d'indisponibilité du Dr ROUSSELLE, un autre membre du comité restreint du groupe permanent

Dr Vincent SIMON, président du conseil territorial de santé du Maine-et-Loire

M. Olivier RICHEFOU, président du conseil territorial de santé de la Mayenne

M. Antoine CHEREAU, président du conseil territorial de santé de la Vendée

Article 2

Le secrétariat de la commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est assuré par l'agence régionale de santé Pays de la Loire.

Article 3

Le présent arrêté abroge l'arrêté susvisé ARS-PDL/DG/DST/2025/13 du 19 août 2025 relatif à la composition de la commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Article 5

Dans les 2 mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'ARS, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes.

Le tribunal administratif peut notamment être saisi d'un recours via l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Nantes, le **12 décembre 2025**

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire

signé Jérôme JUMEL